Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le 15/09/2025

ID: 062-216200600-20250828-DELIB2025_45-DE

N°2025/45

DEPARTEMENT

DU

PAS-DE-CALAIS

COMMUNE

D'

AUXI-LE-CHATEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28/08/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 20

Date de la Convocation: 22/08/2025

<u>OBJET</u>: ANNULATION DU TITRE DE RECETTE EMIS AU NOM DE LA FANFARE MUNINICPALE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS:

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX– Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Nicolas LIBESSART – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL– Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLUY – Valérie BOITEZ– Viviane GILBERT

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES:

Marie-José DUFOSSE-FRASER – Damien DUPONT – Nicolas CAPY

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES:

Christian GACQUIERE – Sergine BERNARD – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE

SECRETAIRE DE SEANCE:

Sandrine ROUSSEL

Monsieur le Maire rappellera à l'assemblée la tenue, le 1^{er} mars dernier à la salle des fêtes, d'un concert gratuit à visée pédagogique organisé conjointement par l'harmonie municipale « le souffle d'Auxi-le-Château » et l'école de musique intercommunale.

Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Recu en préfecture le 11/09/2025

Publié le 15/09/2025

ID: 062-216200600-20250828-DELIB2025_45-DE

Alors que l'utilisation de la salle des fêtes relevait d'une mise à disposition gracieuse au profit, il a été facturé (titré) des frais de chauffage à l'harmonie municipale « Le souffle d'Auxi » qui avait porté les démarches de réservation de salle

Le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 pour, 0 contre, 0 abstention,) :

 APPROUVE l'annulation du titre 57, daté du 14/03/2025, pour un montant de 40 € et relatif aux frais de chauffage de location de la salle des fêtes.

Fait et délibéré les mois, jours et an et ont signé sur le registre des procès-verbaux les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME AUXI LE CHATEAU, le 28/08/2025

Le Maire,

Henri DEJONGHE